

50 ans d'accords nationaux interprofessionnels

Mis en ligne 11/12/2011

422 textes conclus par les partenaires sociaux depuis 1947. Thèmes négociés, signatures, regards sur 50 ans d'accords nationaux interprofessionnels.

Ce dossier a été réalisé à partir de la banque de données du Medef qui a réuni l'ensemble des textes négociés depuis 1947 entre les organisations patronales et les organisations syndicales.

Trois sortes de textes sont dénombrés : les accords, les avenants qui apportent un élément nouveau à un accord existant et une catégorie « autres » qui rassemble des textes qui n'ont pas le caractère d'engagements contractuels, au sens strict, même si dans les faits des « positions ou déclarations communes » peuvent être importantes (cf. la déclaration sur les nouvelles règles de représentativité).

Le total de ces trois catégories de textes est de 422. Ce chiffre est élevé, sans doute parmi les plus élevés des pays européens. Le rôle de ce niveau de négociation, la fréquence des négociations, la diversité des thèmes et leur nombre est une des caractéristiques du système de négociation français : sa centralisation.

Le chiffre de 422 textes conclus illustre la double face des relations sociales à la française : des rapports tendus, des actions collectives, des divergences fortes dans les positions et une capacité à négocier et conclure au niveau le plus élevé.

La négociation nationale interprofessionnelle joue le rôle de thermomètre des relations sociales : leur absence durant une période fait parler d'atonie de la négociation, malgré des négociations de branches et d'entreprises. L'ancien président du Medef M. Seillière avait lancé : « Maintenant la négociation nationale interprofessionnelle, c'est terminé ». Force est de constater qu'elle est encore bien vivante et qu'elle joue un rôle d'entraînement de la vie sociale.

La négociation nationale interprofessionnelle joue un autre rôle : l'entretien des régimes paritaires de protection sociale : assurance chômage, retraites complémentaires, et de formation professionnelle. Sans renouvellement et évolution régulière des conditions offertes par ces institutions paritaires, un pan entier de la protection sociale disparaîtrait.

Evolution

Le premier accord national interprofessionnel date de 1947. Ce n'est qu'à partir de 1987 que le nombre de textes négociés dépasse le chiffre de 5. Cette négociation se déploie alors, en partie pour essayer de maîtriser un l'Etat législateur dans le social, sans grande attention à l'avis des syndicats et du patronat. De 1980 à 2000, on dénombre 10 textes par an dont 4 accords. De fait, la négociation nationale interprofessionnelle ne prend son essor qu'à la fin des années 80. Elle est donc un phénomène contemporain.

Thèmes

On a décompté 168 accords, 165 avenants, 89 autres, soit 422 textes.

Ces textes portent sur :

- la formation : 50
- l'emploi : 79
- le chômage : 201
- les retraites : 59
- les conditions de travail : 20
- la négociation collective 5
- les seniors 6
- l'égalité entre les hommes et les femmes 2

Chômage et emploi sont donc les deux premiers thèmes de ces négociations et ce depuis les années 70.

Les signatures syndicales

La CFDT est l'organisation qui signe le plus grand nombre de textes, 95%, et ce depuis les années 70. Les 20 textes non signés par elle se répartissent entre tous les sujets de négociation et ces non signatures se relèvent surtout durant les années 70 et les années 80. Elle apparaît l'organisation la plus acquise au développement d'une politique contractuelle.

La CFTC avec 94% de textes signés est très proche de la CFDT. Ses non signatures se portent surtout sur les conditions de travail (travail du dimanche par exemple).

La CGC est au-dessus de 90% de textes signés. Ses refus se portent le plus souvent sur certains sur la place des cadres, dans les garanties sociales.

Avec la CGT-FO, on tombe à 64% de taux de signatures, alors que cette organisation est celle qui démarre ces négociations avec le CNPF après la guerre. Ces refus de signatures s'exercent surtout dans les années 1990 et 2000. Ils portent surtout sur l'emploi et la formation.

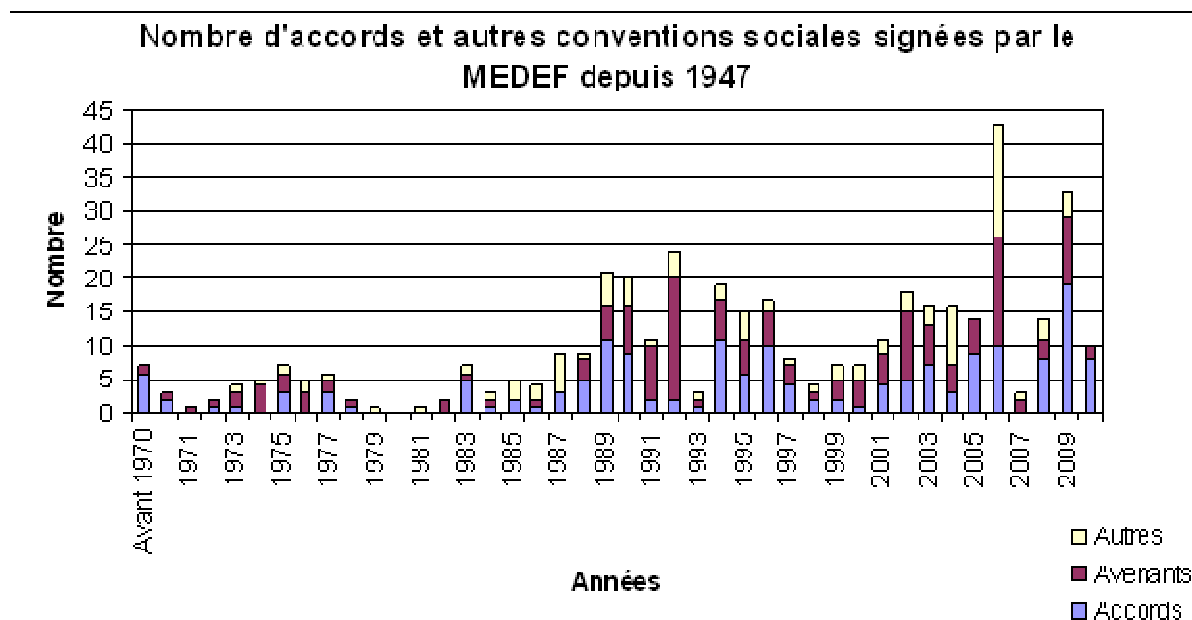
La CGT, ne signe que 35% des textes, soit seulement 146 sur 422. Les désaccords portent sur tous les thèmes en négociation.. Alors que son taux de signature est moyen au début des années 60, il diminue fortement dans les années 80 et 90.

Les taux de signatures des organisations syndicales illustrent des conceptions idéologiques différentes de la négociation : participation à une politique contractuelle permanente qu'il faut assumer et faire évoluer dans des contextes qui changent, compromis partagés au coup par coup, laissant aux autres participants le soin d'assurer le maintien et l'évolution des garanties sociales, ou encore engagement réservé aux sujets consensuels avec nouvel acquis à la clé.

Les signatures patronales

L'UPA des artisans présente un taux de signature de 66%, mais sa participation à ces négociations ne date que du milieu des années 80, date pour elle de l'acquisition du caractère de partenaire social. Ses refus de signatures portent sur tous les thèmes.

La CGPME signe 87% des textes. Ses désaccords portent sur des textes traitant de la formation, les conditions de travail, et l'emploi.



	Accords	Avenants	Autres	Totaux
Avant 1970	6	1	0	7
Années 1970	11	17	7	35
Années 1980	28	13	20	61
Années 1990	49	67	22	138
Années 2000	66	65	40	171
2010	8	2	0	10
Total	168	165	89	422

Totaux par syndicats	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
Avant 1970	57,1%	85,7%	71,4%	71,4%	42,9%	42,9%	0%
1970s	83,3%	94,4%	88,9%	94,4%	83,3%	30,6%	0%
1980s	94,1%	89,7%	89,7%	89,7%	26,2%	80,9%	14,7%
1990s	97,4%	98,2%	95,6%	71,9%	33,3%	93,9%	84,2%
2000s	97,8%	93,0%	90,3%	42,7%	28,1%	96,8%	88,1%
Totaux	402/422 (95,2%)	396/422 (93,8%)	384/422 (91,0%)	270/422 (64,0%)	146/422 (34,6%)	366/422 (86,7%)	280/422 (66,4%)

Les tableaux indiquent le nombre d'accords signés par le syndicat sur la période donnée par rapport au nombre d'accords total sur cette période et pour ce thème. Il est à noter que le Medef ne figure sur aucun des tableaux car il a signé tous les accords qui y figurent.

Formation	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
Avant 1970	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	0/1
1970s	3/4	4/4	4/4	4/4	3/4	3/4	0/4
1980s	15/15	14/15	13/15	14/15	2/15	13/15	0/15
1990s	17/18	17/18	17/18	15/18	5/18	13/18	11/18
2000s	12/12	12/12	12/12	9/12	9/12	9/12	9/12
Totaux	48/50	48/50	47/50	43/50	20/50	39/50	20/50

Négociations collectives	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
1990s	2/2	2/2	2/2	0/2	0/2	2/2	0/2
2000s	3/3	2/3	2/3	2/3	2/3	3/3	2/3
Totaux	5/5	4/5	4/5	2/5	2/5	5/5	2/5

Conditions de travail	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
1960s	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1
1970s	1/3	2/3	3/3	2/3	1/3	1/3	0/3
1980s	7/8	5/8	8/8	5/8	2/8	5/8	3/8
2000s	7/7	7/7	6/7	2/7	1/7	7/7	7/7
2010	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1
Totaux	16/20	14/20	18/20	11/20	6/20	14/20	11/20

Emploi	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
1960s	1/1	1/1	1/1	1/1	0/1	1/1	0/1
1970s	1/3	3/3	3/3	2/3	1/3	1/3	0/3
1980s	18/19	19/19	14/19	17/19	2/19	13/19	2/19
1990s	18/18	17/18	18/18	14/18	5/18	17/18	17/18
2000s	34/35	34/35	33/35	21/35	11/35	35/35	33/35
2010	3/3	3/3	3/3	3/3	1/3	3/3	3/3
Totaux	75/79	77/79	72/79	58/79	20/79	70/79	55/79

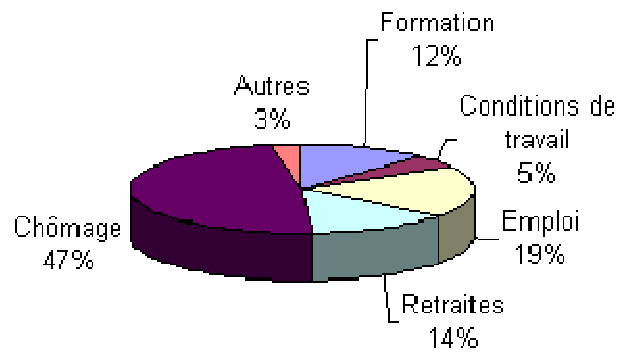
Retraites	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
Avant 1970	0/2	2/2	1/2	0/2	0/2	1/2	0/2
1970s	9/9	9/9	8/9	9/9	9/9	3/8	0/9
1980s	4/5	3/5	5/5	5/5	2/5	5/5	2/5
1990s	9/10	10/10	10/10	10/10	7/10	10/10	7/10
2000s	31/33	32/33	28/33	30/33	23/33	32/33	21/33
2010	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1
Totaux	53/59	56/59	52/59	54/59	41/59	52/59	31/59

Chômage	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
Avant 1970	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	0/2	0/2
1970s	14/15	14/15	14/15	15/15	14/15	1/17	0/15
1980s	19/20	20/20	20/20	20/20	8/20	18/20	2/20
1990s	63/64	64/64	60/64	41/64	19/64	63/64	59/64
2000s	91/92	82/92	81/92	14/92	5/92	90/92	88/92
2010	6/6	6/6	6/6	4/6	4/6	6/6	6/6
Totaux	197/201	190/201	185/201	96/201	52/201	178/201	155/201

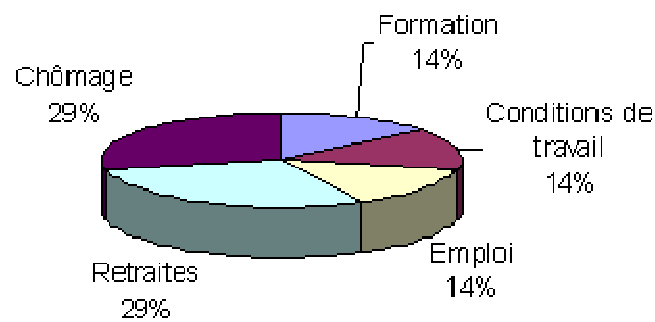
Emploi seniors	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
1970s	2/2	2/2	0/2	2/2	2/2	2/2	0/2
1990s	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2
2000s	2/2	2/2	2/2	0/2	0/2	2/2	2/2
Totaux	6/6	6/6	4/6	4/6	4/6	6/6	4/6

Egalité entre hommes et femmes	Organisations syndicales de salariés					Organisations patronales, en plus du CNPF-MEDEF	
	CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGTFO	CGT	CGPME	UPA
1989	1/1	0/1	1/1	1/1	0/1	1/1	1/1
2004	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1
Totaux	2/2	1/2	2/2	2/2	1/2	2/2	2/2

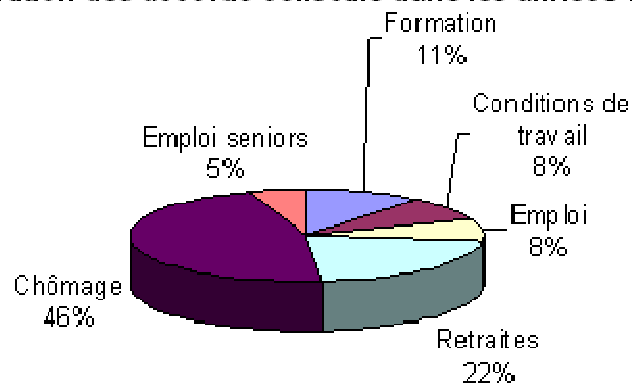
Répartition des accords collectifs depuis 1947



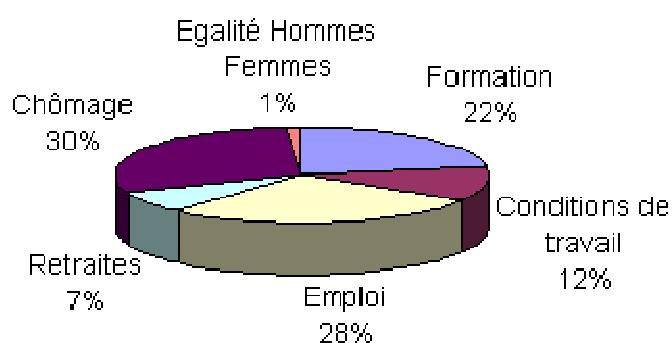
Répartition des accords collectifs avant 1970



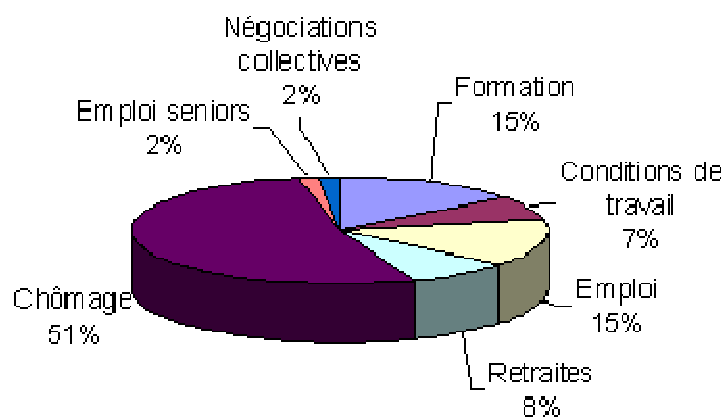
Répartition des accords collectifs dans les années 1970



Répartition des accords collectifs dans les années 1980



Répartition des accords collectifs dans les années 1990



Répartition des accords collectifs dans les années 2000

